

---

## Tous les chargeurs deviennent USB Type-C en Europe

Depuis le 28 décembre 2024, l'Union européenne a instauré l'obligation d'un chargeur universel basé sur le port USB Type-C pour une large gamme d'appareils électroniques. Cette initiative vise à simplifier la vie des consommateurs et à réduire les déchets électroniques.

### Objectif :

L'absence d'un chargeur universel obligeait les consommateurs à posséder plusieurs chargeurs, créant ainsi une accumulation de déchets électroniques. Pour remédier à cela, la Commission européenne a proposé, en septembre 2021, l'adoption d'un chargeur universel, l'USB Type-C. Cette proposition a été approuvée par le Parlement européen en octobre 2022 et par le Conseil de l'Union européenne en novembre 2022.



### Avantages

**Réduction des déchets électroniques :** Cette mesure permet de diminuer le nombre de chargeurs jetés, réduisant ainsi l'empreinte carbone et les déchets liés aux appareils électroniques.

**Charge plus rapide et plus efficace :** L'USB Type-C permet une charge plus rapide et plus sûre grâce à sa capacité à transmettre une puissance plus élevée.

**Durabilité** Le port USB-C est plus solide et durable que les anciens chargeurs, ce qui réduit le besoin de remplacer les câbles et chargeurs fréquemment.

### Écologie

L'un des objectifs de l'Union européenne est de lutter contre l'accumulation des déchets électroniques, qui représentent une part importante des déchets modernes. Grâce à cette nouvelle législation, il pourrait y avoir une réduction significative des déchets liés aux chargeurs. Cette mesure permettrait également d'éviter la production de millions de chargeurs supplémentaires chaque année.

---

### Interview :

#### **Que pensez-vous de l'idée que tous les chargeurs deviennent USB-C ?**

C'est une bonne idée pour l'uniformité. Cela serait plus écologique et pratique.

#### **Cela va-t-il vous faire perdre des revenus ?**

Oui, nos ventes ont diminué.

**Pensez-vous que cette mesure est une bonne initiative pour réduire les prix d'achat et les dégâts écologiques ?**

Oui, cela réduit les déchets électroniques et les coûts pour les consommateurs.

**Saviez-vous que cette loi était une décision européenne ?**

Oui, nous en avons été informés.

---

**Erwan Petit, Timéo Lavastre**

14/03/2025, Aubenas